
**Matériel pour l'industrie textile —
Exigences de sécurité —**

Partie 3:

Machines de production de nontissés

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai) *Textile machinery — Safety requirements —*

Part 3: Nonwoven machinery

ISO 11111-3:2005/Amd 1:2009

AMENDMENT 1

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11111-3:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 11111-3:2005 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 72, *Matériel pour l'industrie textile*, sous-comité SC 8, *Exigences de sécurité pour le matériel textile*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11111-3:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009>

Matériel pour l'industrie textile — Exigences de sécurité —

Partie 3: Machines de production de nontissés

AMENDEMENT 1

Page v, Introduction

Au 5^{ème} alinéa, remplacer «ISO 14121» par «ISO 14121-1».

Page 1, Références normatives

Ajouter les références suivantes:

ISO 9902-1:2001/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Code d'essai acoustique — Partie 1: Exigences communes*

ISO 9902-2:2001/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Code d'essai acoustique — Partie 2: Machines de préparation de filature et machines de filature*

ISO 9902-3:2001/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Code d'essai acoustique — Partie 3: Machines de production de non-tissés*

ISO 9902-6:2001/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Code d'essai acoustique — Partie 6: Machines de production des étoffes*

ISO 9902-7:2001/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Code d'essai acoustique — Partie 7: Machines de teinture et de finissage*

ISO 11111-2:2005/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Exigences de sécurité — Partie 2: Machines de préparation de filature et machines de filature*

ISO 11111-6:2005/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Exigences de sécurité — Partie 6: Machines de production d'étoffes*

ISO 11111-7:2005/Amd.1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Exigences de sécurité — Partie 7: Machines de teinture et de finissage*

Remplacer les références ISO 11111-1:2005 et ISO 13852:1996 par les suivantes:

ISO 11111-1:2009, *Matériel pour l'industrie textile — Exigences de sécurité — Partie 1: Exigences communes*

ISO 13857, *Sécurité des machines — Distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses*

ISO 11111-3:2005/Amd.1:2009(F)

Articles 1 à 7

Remplacer toutes les références datées «ISO 11111-1:2005» par «ISO 11111-1:2009».

Remplacer toutes les références datées «ISO 11111-2:2005» par «ISO 11111-2:2005 (tel qu'amendé par l'ISO 11111-2:2005/Amd.1:2009)».

Remplacer la référence datée «ISO 11111-6:2005» par «ISO 11111-6:2005 (tel qu'amendé par l'ISO 11111-6:2005/Amd.1:2009)».

Remplacer la référence datée «ISO 11111-7:2005» par «ISO 11111-7:2005 (tel qu'amendé par l'ISO 11111-7:2005/Amd.1:2009)».

Page 3, 5.3 b)

Remplacer la référence à l'«ISO 13852» par «ISO 13857».

Page 3, 5.4

Remplacer b) par ce qui suit:

b) Les ouvertures sur le côté de la machine au niveau de la planche à aiguilles qui sont utilisées pour nettoyer et remplacer les planches à aiguilles doivent être protégées au moyen de portes ou de panneaux qui sont verrouillés avec la commande du mouvement de remontée de la planche à aiguilles. Pour réduire la nécessité de mouvement de la planche à aiguilles avec la porte ouverte, la machine doit être conçue de telle sorte que la planche à aiguilles s'immobilise automatiquement en position ouverte. Une autre possibilité consiste à préparer l'accès à la planche à aiguilles en la plaçant en position ouverte par une commande séparée, lorsque la porte est fermée. Lorsque la porte est ouverte, les planches à aiguilles doivent pouvoir être totalement ramenées de la position de maintien dans le sens du va-et-vient uniquement au moyen d'un volant ou d'un dispositif manuel similaire.

Page 5, Article 6

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009>

Remplacer le second alinéa par le suivant:

Les valeurs d'émission de bruit doivent être déterminées, pour toutes les machines couvertes par la présente partie de l'ISO 11111, conformément à l'ISO 9902-1 et à l'ISO 9902-2, l'ISO 9902-3, l'ISO 9902-6 ou l'ISO 9902-7, si cela est approprié, que le bruit soit un phénomène dangereux significatif ou non.

Page 5, Article 7

Remplacer le second alinéa par le suivant:

Les valeurs d'émission de bruit doivent être déclarées, pour toutes les machines couvertes par la présente partie de l'ISO 11111, conformément à l'ISO 9902-1 et à l'ISO 9902-2, l'ISO 9902-3, l'ISO 9902-6 ou l'ISO 9902-7, si cela est approprié, que le bruit soit un phénomène dangereux significatif ou non.

Page 6, Bibliographie

Remplacer la référence à l'ISO 14121 par la suivante:

[1] ISO 14121-1, *Sécurité des machines — Appréciation du risque — Partie 1: Principes*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11111-3:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11111-3:2005/Amd 1:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/de59e567-b5cc-4d32-bbe8-0184c19d43de/iso-11111-3-2005-amd-1-2009>

ICS 59.120.99

Prix basé sur 2 pages